

Ils ont osé demander 6 mois de prison avec sursis et 21.000 euros contre Pierre Cassen



Ce fut un procès, une fois de plus, [surréaliste](#), celui qui s'est déroulé hier au Palais de Justice de Paris.

Suite à un signalement de la Stasi française (traduisez la Dilcra) deux articles de Maxime Lépante publiés sur Riposte laïque en juillet dernier, après la boucherie de Nice et une attaque à la machette en Allemagne, étaient dans l'oeil de Moscou. Maxime Lépante n'ayant pu être identifié, c'était le directeur de publication qui devait répondre de ces textes.

Or le site RL étant géré par une association suisse, Riposte laïque suisse, et son directeur de publication au moment des faits étant américain, il avait paru aux policiers et juges chargés de l'enquête préalable qu'il était plus simple et plus sûr de convoquer Pierre Cassen, fondateur du site accusé d'être le « vrai » directeur de publication, pour en faire une victime expiatoire, tant tous les Tubiana, Jakubowicz-Goldman et Sopo de France et de Navarre réclamaient du sang, le sang d'un islamophobe, pour se laver du traumatisme généré par Maxime Lépante.

Chez ces gens-là, ni Nice, ni l'attaque au couteau en Allemagne ne suscite de traumatisme ni d'envie de se venger.

Chez ces gens-là, on souffre d'une maladie orpheline, on ne ressent de compassion que pour l'islam et les musulmans.

Ce fut un procès haut en couleurs, un combat homérique, une

bataille qui dura près de 5 heures... Entrés au tribunal à 13 heures, nous en sortîmes à 21. Ouf !

Les bons ? Notre avocat, maître Pichon qui, à son habitude, démontra avec brio les vices de procédure, les abus de procédure, le vide et le ridicule des arguments des Ligues de Vertu ; Pierre, qui, serein, avec fermeté et courtoisie, répondit à toutes les questions, expliquant, démontrant l'absurdité de l'accusation.

Les méchants ? Le Procureur, une caricature ambulante qui a passé son temps à se ronger les ongles (doit pas être bien heureuse de ce qu'elle fait, cette femme) et les représentants des associations anti-racistes, au nombre de... 6 (à tout seigneur tout honneur, cher Pierre, les charognards veulent faire la peau aux lanceurs d'alerte sur l'islam et ils ne pouvaient pas manquer l'occasion !). Précisons que ces dernières s'étaient signalées au dernier moment.

Au centre, les juges, avec le Président, qui a mené avec patience, courtoisie et intelligence le questionnement et les débats. On ne sait pas de quel bord est Fabienne Siredey-Garnier, on ne sait pas si, au final, elle votera pour ou contre la relaxe de Pierre, mais il faut saluer son professionnalisme et son (au moins apparente) objectivité. Elle avait dû travailler des heures à préparer ce procès et cela se voyait (contrairement à l'ignoble avocate de la Licra qui a avoué arriver pour remplacer une collègue et ne pas connaître le dit dossier...). **Au centre encore, une salle remplie par les nôtres,** venus soutenir Pierre et voir de leurs yeux l'effarant fonctionnement de la justice française, à l'heure même où un attentat musulman se déroulait à Londres... Les nôtres frémissaient, j'entendais des exclamations chuchotées en écoutant les basses attaques des méchants, j'en ai vu les larmes aux yeux plusieurs fois quand Pierre parlait et notamment lors de sa fabuleuse prise de parole finale.

Après une querelle de juristes sur ce qui, selon Frédéric

Pichon, rendait ce procès nul et non avenu, la sortie des juges pour délibérer et leur retour, avec l'annonce que les problèmes juridiques seraient examinés avec le reste, la bataille pouvait commencer.

Pierre raconta la saga de RL, sa fondation, son évolution, le travail considérable que l'association qui ne cessait de grandir, demandait, son développement avec la partie édition et sa lassitude de porter sur ses seules épaules la gestion du site, les éditions, leur gestion administrative... et son soulagement devant, en 2012, la proposition d'amis suisses, de prendre le relais.

Ce furent ensuite des arguties, l'étude des pièces comptables et administratives produites (le dossier était si dense que Frédéric Pichon, débordé, avait même oublié d'apporter le compte-rendu de la création de RL Suisse)... Certes c'est bien RL Suisse qui paie chaque mois pour la maintenance du site, pièces à l'appui, mais Pierre, comme une vingtaine de contributeurs, a accès libre au site pour y proposer des articles ou y travailler sur les titres ou illustrations, mais quand c'est le fondateur de RL c'est que, forcément, il est le big boss. Impossible a priori de faire comprendre aux avocats, au procureur et même à la Présidente du Tribunal que lorsque l'on a une adresse courriel orange, on a droit à 5 autres adresses gratuites et que Pierre, ayant ouvert la première adresse du site, l'avait laissée à ses successeurs, pour ne pas dérouter les lecteurs et n'avait jamais rien payé pour elle... Bref, beaucoup de bruit pour pas grand-chose...

Les charognards étaient 4 présents, et l'un d'entre eux ne représentait pas moins de 4 associations à lui tout seul (Mrap, SOS racisme, J'accuse, UEJF) ! Facile pour les crapauds de se faire aussi gros qu'un boeuf... Il y avait en sus une représentante de la LICRA et un de la LDH, un bébé Tubiana avec 100 kilos de moins.

L'un des 4 avocats présents écrasé (de honte ?) dans les

travées des avocats n'a pas pris la parole... Etait-elle représentée par son collègue du Mrap ? L'histoire ne le dit pas.

L'auguste représentant de J'accuse, Maître Lilti, qui remplaçait l'avocat du Mrap Lagarde a commencé avec un beau lapsus... voulu à mon sens. Au lieu de parler de Riposte laïque il a parlé de Egalité et Réconciliation (le site d'Alain Soral) établissant ainsi de façon particulièrement pernicieuse un parallèle entre Pierre et Soral. Les spectateurs étaient scandalisés, mais trop bien élevés pour lui fichier le poing dans la gueule qu'il méritait. Le reste de son intervention fut du même tabac, un vide sidéral montrant, en sus, qu'il n'avait pas vraiment travaillé le dossier (n'est pas Fabienne Siredey-Garnier qui veut), mélangeant tout et toutes les pièces du dossier. Bref une bouillie incompréhensible et inaudible... sauf quand il a craché sa valda. Selon lui, Pierre lutterait pour une France blanche et d'origine chrétienne et n'assumerait pas cette conviction. Peu importe si dans les textes incriminés il n'était nullement question de couleur de peau ni de christianisme, peu importe si, par ailleurs vouloir une France blanche et d'origine chrétienne n'est pas un délit mais une opinion à débattre, pour lui c'est le repoussoir absolu. Il était venu faire sa propagande, qui rejoint celle de Marwann Muhammad, aspirer à une France très colorée et musulmane, avec des propos de fou furieux, accusant Pierre de vouloir déplacer une population et donc faire un crime contre l'humanité. Les yeux hors de la tête, il a même parlé de la « folie violente » du fondateur de Riposte laïque... Homérique, vous dis-je, avec toute la démesure que les Dieux grecs prêtent à ceux qu'ils veulent déconsidérer. Mais finalement, il ne demanda que 1 euro de dommages et intérêts pour chaque association, et qu'on retire les deux articles sacrilèges.

Son successeur à la barre était la représentante de la Licra, elle mérite un traitement à part, traitement que je lui

réserve dans un prochain article. Mais elle fit monter la barre, demandant de passer à la caisse pour trois raisons différentes, ce qui se chiffrait quand même à 5.000 euros, si j'ai bien entendu et compris, les différents avocats des parties civiles ne prenant pas la peine de parler au micro...

Ensuite Bébé Tubiana, qui paraissait en vouloir beaucoup à Pierre, qui avait refusé de répondre à quatre de ses questions, qu'il avait jugées hors sujet. Fort au fait de l'islam apparemment, puisqu'il parla de la « takkiya » de Pierre, il était lui aussi inspiré apparemment par Ubris, la démesure, aidée par Eris, la déesse de la discorde. Ce ne furent qu'épithètes hyperboliques, qualificatifs qui, en d'autres lieux, auraient pu l'amener à une plainte pour diffamation de Pierre ou injures. *Mouvance haineuse, lâcheté, pensée haineuse et détestable, crime contre l'humanité* (il est allé un peu plus loin que son compère du Mrap, parlant carrément de déportation... dont rêverait Pierre), parallèle avec Dreyfus et l'antisémitisme de l'époque, *perversion de la laïcité...* tout y est passé. Et hop 14.000 euros demandés, pour fermer définitivement la bouche au supposé responsable de RL ! Il assumait, en demandant de telles sommes, que c'était nécessaire pour nous faire taire. Les juges se laisseront-ils convaincre par de simples anathèmes montrant que c'est Pierre et son combat anti-islam qui dérange Bébé Tubiana, et non les deux textes présentés ?

Le Procureur prit la suite avec enthousiasme, elle aussi apparemment n'avait pas beaucoup travaillé son dossier auquel elle n'avait pas compris grand-chose, mélangeant tout. Mais cela ne semblait pas la déranger... Elle avait une intime conviction, Pierre Cassen ne pouvait être que le dirigeant de RL puisque c'est son bébé. Ça c'est de l'argumentation, ma cocotte. Elle dit quand même le fond de sa pensée, il faut empêcher les Pierre Cassen de France et de Navarre de dire du mal de l'islam parce que, (on le voit bien dans tous les faits divers quotidiens), à cause d'eux chacun aurait envie de

massacrer et d'égorger son voisin de palier musulman. Fallait être gonflé pour porter ce genre d'accusation le jour de l'attentat de Londres mais passons. Et, pour justifier ce qu'elle allait demander, elle expliqua qu'il fallait nous donner un dernier avertissement ! Et quel avertissement : 6 mois de prison avec sursis et 2000 euros d'amende requis... Ben voyons, où il y a de la gêne il n'y a pas de plaisir.

Le discours de Frédéric Pichon fut excellentissime. Il dénonça avec virulence la connivence du parquet des associations qui, écoutez bien, se sont présentées, toutes, au dernier moment, le matin même de l'audience, pour se porter partie civile, sans connaître le dossier, quand pas une association musulmane ne s'est portée partie civile... (Ah la jouissance de la curée que l'on flaire...). Il démontra que Pierre assume toujours ses actes et rappela que Pierre et moi étions considérés comme des ennemis à abattre pour les terroristes. Il dénonça le scandale des poursuites judiciaires que nous subissons. En pleine période d'attentats islamiques, ce sont des Français pacifiques comme nous qui se retrouvent au tribunal ! On veut nous faire taire car nous sommes les plus en vue de ceux qui dénoncent les méfaits de l'islam. Il se fit un plaisir ensuite de montrer au tribunal ses incohérences qui a condamné Alain Jean-Mairet comme responsable du site RL et voudrait à présent condamner Pierre pour la même responsabilité. ***On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Qui est condamné ? Qui est responsable ?*** Et il termina en reprenant les éléments factuels prouvant l'innocence de Pierre dans le dossier.

Pierre, enfin, comme c'est la coutume, eut licence de prendre librement la parole, et ce fut un feu d'artifice.

Contre Procureur et charognards incapables de comprendre la marche du temps et l'évolution des personnes et des sites, considérant que lorsque l'on est président un jour, on est président toujours.

Aux procureur et aux charognards qui, il y a 5 ans l'avaient

condamné ainsi que Pascal Hilout et qui avaient prononcé les mêmes mots, les mêmes accusations... il a rappelé que, depuis, il y a eu Charlie Hebdo, le Bataclan, Nice, Hervé Cornara, le prêtre décapité, les policiers de Magnanville... Il a rappelé les récentes enquêtes de l'Institut Montaigne et du CNRS montrant le très inquiétant pourcentage de musulmans qui mettent la charia avant les lois de la République.

Il les a clairement, avec des mots forts, accusés de vouloir faire taire les lanceurs d'alerte et leur a donné une claque magistrale en évoquant deux affaires emblématiques. ***Vous parlez d'antisémitisme ? On ne vous a pas entendus quand, en 2015, à Vaulx-en-Velin, un adjoint socialiste avait reproché à l'un de ses collègues de travailler avec « un enculé de juif ». Terrorisme et liberté d'expression ? Quand, il y a quelques années, un imam intégriste avait tenu des propos antisémites, la LDH s'était opposée à son expulsion au nom de la liberté d'expression...***

Il a rappelé que deux des associations présentes étaient subventionnées par Soros et a ciblé leur lâcheté à tous, leur proposant un débat public et dénonçant les lois liberticides qui sclérosent toute une société. Il a également rendu hommage au discours sur la liberté d'expression de Malika Sorel.

Enfin, il a terminé par un magnifique couplet sur son indignation. Comment un procureur peut-il requérir de la prison contre un Pierre Cassen qui n'a jamais usé de violence, qui n'a jamais agressé qui que ce soit ? Quelle disproportion, INFAMANTE et inacceptable... Ainsi, après Zemmour, Ménard, Rioufol, Bensoussan il était traîné au tribunal, sali.

Une dernière pique à l'égard du Parquet indigne d'avoir fait appel après la relaxe de Bensoussan et, dans un élan grandiose, avec toute l'indignation et la révolte dont Pierre est capable, il leur a parlé de [l'Aveu](#), et a ajouté cette condamnation sans équivoque au camp des anti-France : *beaucoup d'entre vous auraient fait ce sale boulot avec délectation.*

Un silence de plomb a accueilli ses dernières paroles, charognards et procureur, scotchés à leur siège sous l'outrage ; pendant que l'on entendait un silencieux chant d'allégresse monter des ventres de nos partisans, éblouis, émus et pressés de pouvoir témoigner à Pierre leur reconnaissance de leur avoir fait vivre ce grand moment.

Réponse du tribunal le 3 mai...

Christine Tasin

<http://resistancerepublicaine.eu/2017/03/23/6-mois-de-prison-a-vec-sursis-et-21000-euros-demandes-contre-pierre-cassen/>